

## Procès-verbal de séance du 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. BARJOU Jean-Pierre, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCAATION DU 29 octobre 2022			
<b>PRESENTS</b> (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre	TRILLES Jean-Paul	HAYER Corinne
	LATASTE Patrick	MONTAGNE Jean-Claude	MARBOUTIN Stéphane
	LAIRIE Marc	DE BRUYCKER Tina	LUCAS Christine
	ARNAL Marie-Pierre	MONJALET Stéphanie	HANANA Habib
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	CHEROUX Evelyne		
<b>ABSENTS</b>	VEYS Linda		
<b>PROCURATION</b>			
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	HANANA Habib		

### 1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 26/09/2022)

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

### 2 ADJONCTION DE DELIBERATION

- Vente parcelle AB 49

### 3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

#### Délibération n° 59/2022 : Demande subvention église 3ème tranche 2023 :

M. le Maire informe les élus que la tranche 2 touche à sa fin. Il reste une difficulté dans la mise en œuvre du parafoudre qui reste en cours d'étude. Le chantier de restauration de la croix de mission est quant à lui achevé.

Suite à l'ouverture des plis concernant les travaux d'étanchéité de la toiture de l'église St Etienne ainsi que des avenants validés, le montant des travaux pour la tranche 3 a été actualisé, il s'élève à 160 000 € HT. Il convient d'effectuer les demandes d'aides auprès du Conseil Départemental, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'État au titre du patrimoine inscrit aux Monuments Historiques. Pour rappel, ces travaux font l'objet d'une répartition en trois tranches.

#### **Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Décide** d'entreprendre cette opération d'investissement,
- **Prévoit** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.
- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'État au titre du patrimoine inscrit aux Monuments Historiques ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel comme suit :

Sources	TRANCHE 3	
	Montant	Taux
Etat – DSIL	16 000 €	10 %
DRAC	40 000 €	25 % de 160 000 € HT
Région Nouvelle Aquitaine	32 000 €	20 %
Conseil Départemental	40 000 €	25 %
<b>Ss-Total</b>	<b>128 000 €</b>	<b>80 %</b>
Fonds propres	32 000 €	20 %
<b>Total HT</b>	<b>160 000 €</b>	<b>100 %</b>
TVA à 20 %	32 000 €	
<b>Total TTC</b>	<b>192 000 €</b>	
Reste à charge de la Commune TTC	64 000 €	

- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

### Délibération n° 60/2022 : Nouvelle convention Conseil 47 avec le Centre de Gestion 47 :

Rappel : Ce service assure un conseil administratif, juridique et technique aux EPCI et aux communes dans le cadre de la gestion des collectivités. Il se traduit par la fourniture de renseignements administratifs et de modèles de documents (délibérations, arrêts, conventions, pièces de marchés publics...).

Le CDG 47 met également à disposition des collectivités adhérentes un certain nombre de supports apportant des informations juridiques (journal mensuel CONSIL-MAG) et techniques (base documentaire de circulaires).

Champ d'intervention : statut des élus, réglementation du domaine public, fonctionnement des assemblées délibérantes, administration et gestion communale et intercommunale, marchés publics, biens/patrimoine, relations avec les associations, ordures ménagères, conventions, délégation de signatures et de fonctions, actes d'acquisition simples...

Durée de la convention : un an renouvelable par tacite reconduction.

Les modifications portent essentiellement sur la tarification de cette mission - Coût de l'adhésion « de base » : 960€/an à partir de 2023 (au lieu de 585€/an) – Possibilité d'ajout de l'option « marchés publics » pour 350€/an (pour 2 à 5 marchés publics par an).

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Décide** d'adhérer au service facultatif de base créé par le CDG sous le nom de mission de base « Conseil 47 »,
- **Précise** que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront ouverts au budget,
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission « Conseil 47 », et tous acte s'y rapportant, y compris la modification des éléments d'adhésion choisis et le recours à des prestations complémentaires à la carte en cours d'exécution.

### Délibération n° 61/2022 : Validation plan d'action ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) à délibérer entre le 07/11 et le 05/12 :

M. le Maire présente l'objet général du programme Petites Villes de Demain, qui est de permettre aux petites villes de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat en proposant un appui en ingénierie, des outils et expertises sectorielles, ainsi qu'une mise en réseau.

Il rappelle l'obligation pour les villes participant au programme de se doter d'une Opération de Revitalisation du Territoire, document devenant la feuille de route de la revitalisation du territoire à l'échelle de la CCPL,

L'ORT, dont la durée minimale de convention est de 5 ans, intègre en plus de la commune de Miramont-de-Guyenne, les communes de Saint-Pardoux-Isaac, Lauzun, Allemans-du-Dropt, La-Sauvetat-du-Dropt et Montignac-de-Lauzun.

Ce projet de convention d'ORT s'inscrit dans une approche globale, stratégique, pluridisciplinaire et qualitative.

M. le Maire précise que l'objectif de l'ORT est de consolider les noyaux/bourgs existants, M. Trilles ajoute que les communes qui n'ont pas de commerce ne sont pas concernées par ce programme, mais sont appelées à se prononcer elles aussi sur la validation de ce plan d'action.

Mme Lucas demande quel est l'intérêt pour la commune de participer à cette opération, M. le Maire explique que cela permet de bénéficier d'un meilleur taux de financement public sur certains dossiers structurants portés par la commune, M. Hanana confirme que cela permet aussi de bénéficier d'un accompagnement spécifique, mais regrette qu'il ne soit engagé que tardivement au niveau de la Communauté de Communes.

M. le Maire propose aux élus de prendre le temps d'étudier l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier avant de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de reporter sa décision à sa prochaine réunion, afin de prendre connaissance de ce dossier en profondeur.

### Délibération n° 62/2022 : Validation choix Maîtrise d'Œuvre réhabilitation anciens locaux administratif pour accueillir la Micro Folie :

M. le Maire présente les offres d'architectes reçues suite à la consultation lancée pour le marché de Maîtrise d'Œuvre Micro Folie.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre exposent leurs avis et les élus sont invités à étudier les offres reçues après négociation.

M. Marboutin souhaite revoir l'étude de faisabilité, le document est projeté aux élus.

Mme Arnal interroge sur la possibilité de retenir un architecte et ne pas donner suite si cela ne convient pas.

Mme Lucas répond que si la commune retient un architecte, il faut aller au bout de ce dossier, sinon il faut stopper maintenant, mais surtout il convient de s'interroger sur le financement.

M. le Maire espère un subventionnement public à hauteur de 60 %, la différence sera assumée par la commune en autofinancement et/ou en emprunt lissé sur 15 ans. Il est en attente d'un RDV avec M. le Sous-Préfet, de même, il a adressé un courrier à la Présidente du Conseil Départemental afin de solliciter le FACIL, nouveau régime d'aide créé pour accompagner les communes. Toujours dans cette dynamique, il a organisé un déjeuner de travail avec le Campus Numérique d'Agen qui est très intéressé par ce dossier et pourrait contribuer à la partie FabLab. Enfin, il restera à solliciter la Région et la DRAC, sachant que ce dossier est retenu dans le cadre de l'ORT.

	Tranche ferme HT			Tranche optionnelle HT		
	Missions de Base	Missions complémentaires	Total tranche ferme	Missions de base	Missions complémentaires	Total tranche optionnelle
SECONDE LIGNE	48 600 €	7 240 €	55 840 €	16 200 €	3 540 €	19 740 €
FCML	54 412 €	4 408 €	58 820 €	17 019 €	2 371 €	19 390 €

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres, retient** l'offre du cabinet FCML, pour un montant de 78 210 €HT et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### Délibération n° 63/2022 : Vente d'une partie de la parcelle AB 49 :

Suite au découpage définitif et au bornage officiel de la parcelle AB 49, afin de permettre à la commune d'établir, dans le futur, un chemin piéton depuis la route de St Aubin vers la route d'Eymet, il convient d'entériner la vente de la parcelle nouvellement créée et dénommée AB 514 (49b) à M. et Mme Tinayre-Blom, d'une superficie de 1026 m<sup>2</sup> pour le prix de 20 000 €. La commune conservera la parcelle AB 513 (49a), d'une superficie de 95 m<sup>2</sup>.

Dans le même temps, M. et Mme Tinayre Blom concèdent à la commune la parcelle AB 515 (50p), d'une contenance de 80 m<sup>2</sup> à l'Euro symbolique.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve** la vente de la parcelle AB 514 (49b) de 1 026 m<sup>2</sup> à M. et Mme Tinayre Blom pour 20 000 € et l'achat de la parcelle AB 515 (50p) de 80 m<sup>2</sup> à M. et Mme Tinayre Blom pour 1 €, ainsi qu'autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### - Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

a – Asso « Urgences : accès aux soins pour tous » : M. le Maire propose de répondre favorablement à la demande de soutien financier de cette association qui se bat pour le maintien du service des urgences à l'hôpital de Marmande. Le conseil approuve la proposition.

b – Colonne enterrée OM/Tri : elles seront installées à la fin du mois. Une réunion publique sera organisée afin d'expliquer aux usagers du centre bourg que les bacs individuels leurs seront échangés contre des badges qui leur permettront d'accéder aux bornes enterrées.

c – Point travaux école : TE47 a rendu son étude énergétique qui va permettre d'atteindre les objectifs liés au décret tertiaire et au CRTE, ce qui rendra le dossier éligible à l'emprunt préférentiel proposé par la Banque des Territoires. L'étude de sol aura lieu le 16/11. Fin novembre un calendrier pourra être arrêté.

d – Economies d'énergie éclairage public : il convient de s'interroger sur la pertinence de réaliser des économies en mettant en place les coupures nocturnes. TE47 accompagne les communes dans cette démarche. Les élus échangeront sur ce sujet, il sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

e – Conseiller Numérique / France service : la vente de l'immeuble pourrait intervenir rapidement, il faut se projeter sur le déplacement de ce service. Les élus sont invités à réfléchir à cette question.

f – Ponts : ils relèvent de la compétence voirie de la CCPL, cependant ils n'ont jamais fait l'objet d'entretien. Il revient à chaque commune d'effectuer l'inventaire de ses ponts et constater leur état. M. Lataste sera en charge de ce dossier.

g – Façades : M. le Maire propose d'engager une réflexion sur la création d'une aide en faveur des particuliers qui renouvelleraient leurs façades. Elle pourrait être fixée à 10 %, avec une limite de 2 à 3 dossiers par an avec un plafond annuel. M. Trilles propose de définir un périmètre et s'interroge sur la prise en compte de tout type de façades ou uniquement celles de caractère. M. Marboutin va se rapprocher de la commune de Monflanquin qui a mis en place un système similaire.

h – M. le Maire remet à M. Marboutin un document pour permettre de communiquer sur les terrains à vendre de la commune.

i – Vival : l'intérim a prouvé que le commerce est viable. Les retours sont positifs avec une réelle satisfaction de la population. Pour les travaux d'amélioration de la partie commerce, des demandes de devis sont en cours. Cependant la commune ne peut pas effectuer de travaux avant d'avoir acheté le bâtiment, les formalités de transmission sont en cours.

j – M. Hanana signale un arbre mort sur un chemin communal parallèle à la route de Queyssel. M. le Maire fera rechercher le propriétaire de l'arbre afin de solutionner ce désagrément.

k – M. Hanana souhaite que la mairie obtienne des précisions quant au prix de l'eau.

l – Mme Monjalet informe les élus qu'à son grand regret et faute de bénévoles en quantité suffisante pour permettre un encadrement de qualité des enfants, le club de Basket va être mis en dormance. M. le Maire est chagriné par cette situation et propose d'étudier les solutions possibles pour le maintien de cette activité sportive.

m – M. Trilles rappelle le RDV à 9h30 sous la Halle pour le départ du cortège de la cérémonie du 11/11.

n – M. Trilles informe qu'il organise une visite des églises de la commune ce dimanche 13/11/22. RDV à 10h sur la place de la Liberté, prévoir du covoiturage.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 0h15.**

**Les délibérations prises ce jour portent les n° 59/2022 à n° 63/2022.**